

LA CHARTE EDUCATIVE DE CONFIANCE

Les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, ont besoin de l'école comme partenaire pour leur éducation et leur instruction.

C'est pourquoi, dans l'école catholique et lasallienne, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration et la confiance entre l'équipe pédagogique, les familles et les élèves afin d'assurer à ces derniers un lieu de plein épanouissement et leur permettre ainsi qu'à leurs parents d'être des acteurs engagés.

DES ATTITUDES COMMUNES

- **Reconnaissance** et respect du rôle et des compétences de chacun.
- **Désir d'écoute** et de dialogue.
- **Refus des jugements** de valeur.
- **Loyauté, transparence**, et confidentialité.
- **Confiance** dans la collaboration école-famille

UNE CO-ÉDUCATION

- **Accueil personnalisé** au sein de l'école.
- **Identification de la personne référente** au sein de l'école établissant le lien famille-élève-école.
- **Mise en place de temps et de lieux de concertation**
- **Représentation des parents** dans les conseils de classe et de discipline...
- **Information régulière de la communauté éducative** sur les évolutions du système éducatif, des programmes, projets et activités de l'établissement.
- **Suivi, évaluation et accompagnement de chaque élève** dans son projet d'orientation.

UNE CO-RESPONSABILITE EDUCATIVE

- **Participation à la réflexion sur les valeurs de notre Projet Éducatif Lasallien**, pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- **Collaboration équipe éducative/parents/élèves** pour le suivi du travail scolaire ainsi que pour le comportement des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiance se vit dans le cadre fixé par les documents de référence que sont:

- **Le Projet Éducatif Lasallien** qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- **Le Projet d'Établissement** de notre ensemble scolaire.
- **Le Règlement Intérieur** qui détermine les règles nécessaires au bien vivre ensemble.

Ces documents sont présentés et mis à disposition sur Internet **pour s'assurer que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève s'inscrivent bien dans les visées éducatives de l'établissement**. Pour manifester cette adhésion et permettre au Chef d'Établissement de confirmer l'inscription, la famille s'engage à l'avoir lue en signant le contrat de scolarisation.